

**2012/4597 - Vidéo protection des espaces publics – Actualisation de l'autorisation de programme – Opérations numéros 60068017 – 60068018 – 07277002 – Programme 00018 Sécurité et prévention des risques. Vote des opérations et affectation de l'AP n° 2009-2, programme 00018, pour un montant de 745 000 euros** (Mission sécurité globale) (BMO du 25/06/2012, p. 1606)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

**M. TOURAINE Jean-Louis**, rapporteur : Monsieur le Maire, la vidéo-protection, antérieurement appelée la vidéo-surveillance, qui se développe dans les espaces publics, doit s'adapter à de nouveaux espaces en cours d'aménagement, où se réuniront un nombre important de nos concitoyens. C'est le cas notamment des Rives de Saône, c'est le cas du Parc Sergent Blandan et puis c'est un site de Gerland, en cours d'évolution, à proximité de la station Debourg.

De fait, il est donc nécessaire de prévoir dans ces aménagements, des possibilités, soit immédiates, soit ultérieures, de vidéo-protection ; quand je dis « ultérieures », c'est parce que nous disposons des fourreaux qui permettront ultérieurement de disposer des caméras, selon ce qui pourra s'avérer nécessaire, par exemple dans le projet des Rives de Saône.

L'important est de considérer qu'aujourd'hui, nous ne sommes plus au début des années 2000 : la Ville de Lyon a été quelque peu pionnière, avec modération, pour le développement de cette vidéosurveillance ou vidéo-protection. Elle a été pionnière pour garantir que jamais ceci ne soit liberticide. Elle a été pionnière pour que le développement se fasse de façon très réfléchie, sérieuse, en consultant toutes les personnes impliquées, notamment dans les Conseils de quartier, dans les Mairies d'arrondissement, dans le Collège d'Ethique. Elle a été pionnière en développant le Collège d'Ethique : nous verrons tout à l'heure la nouvelle Charte d'Ethique.

Et puis, elle a été récemment pionnière, en développant la première étude, véritablement scientifique, qui se développe en France. Nous avons, bien sûr, déjà évalué les effets de cette vidéo-protection, mais maintenant c'est une étude universitaire, qui se développe au cours de ces trois années, avec déjà maintenant un an d'ancienneté, sous le contrôle du Président de Lyon 3, de Mme November qui enseigne à l'Ecole Polytechnique de Lausanne et qui vient d'être recrutée à l'Ecole des Ponts, mais aussi de Lyon 2, du CNRS et de beaucoup d'autres acteurs scientifiques.

Cette thèse va encore pendant deux ans, développer ses actions en toute liberté, indépendamment de la Ville de Lyon, même si nous contribuons à son financement. Et cette thèse sera la première étude scientifique très rigoureuse, qui permettra de s'écarter de la seule question binaire : Est-ce que c'est préventif ou est-ce que ce n'est pas préventif ? Puisqu'en définitive il n'y a pas une efficacité, mais des efficacités de la vidéo-protection : efficacité déjà largement prouvée pour l'élucidation des faits délictueux, pour la rapidité d'intervention des secours, pour la modération des actions délictueuses lorsqu'elles se développent d'une façon progressive.

Par contre, sur la prévention dans un espace ouvert, de l'insécurité, cela est très difficile à analyser. L'effet préventif a été démontré dans les espaces privés, comme les centres commerciaux. Dans les espaces publics, l'effet est moins facile à analyser car on n'a jamais la preuve que cela ne conduit pas à un déplacement d'un quartier à un autre.

Pour autant, il y a des modifications multiples, bénéfiques, qui se développent dans les quartiers concernés et c'est ce qu'analyse cette thèse. Il n'est pas question d'influer, ni d'anticiper sur les conclusions de la thèse, mais bien d'accompagner un travail rigoureux, qui servira de référence à toutes les études ultérieures. Je crois que nous pouvons donc maintenant sortir de la question de savoir, si c'est utile ou pas. Oui, il y a un bénéfice ! Non, cela ne remplace pas les forces de sécurité humaine, car les caméras ne permettent pas à elles seules, d'arrêter les délinquants, c'est un outil entre les mains des policiers, qui peuvent mieux exercer leur métier, grâce à cet outil.

Aujourd'hui, nous vous proposons de voter les moyens qui permettront de l'étendre à trois des nouveaux espaces publics, qui vont accueillir beaucoup de Lyonnais dans les années futures.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en 2011, nous avons pris la décision de réaliser, comme vient de le dire M. le Premier Adjoint, dans le cadre du Contrat CIFRE, une recherche sur l'étude et l'évaluation de l'efficacité des pratiques et effets de la vidéo protection.

Je voudrais simplement souligner que nous sommes, comme l'a dit Jean-Louis Touraine, la première ville en France, à mettre en œuvre une évaluation, au sens scientifique du terme, de l'efficacité du système de vidéo protection. On nous a dit vendredi après-midi, que c'était quelque chose d'important, que la Ville de Lyon soit la première ville à faire cette évaluation et que ce serait aussi important pour l'avenir.

En votant cette recherche, notre Groupe a voulu insister sur l'importance à ses yeux, de l'évaluation de l'impact spécifique de la vidéo protection, sur l'évolution de la perception subjective de l'insécurité et objective de la délinquance, ainsi que sur le respect des libertés individuelles. Pour ce qui nous concerne, nous ne nous opposons pas au redéploiement, mais à toutes nouvelles extensions de caméras.

Pour le mandat 2008-2014, un montant total de 3,7 M€ pour 360 caméras prévisibles, en notant au passage que la Ville a reçu, au titre du Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance, la somme de 465.000 € sur notre programme de vidéo protection.

Ces aides ministérielles que reçoivent les nombreuses villes qui installent de la vidéo protection, auraient été beaucoup plus nécessaires, nous semble-t-il, pour le développement de la présence humaine et sur le maintien des effectifs de police nationale dans nos villes.

Certes, la délinquance aurait baissée de 10 %, sans qu'il nous soit possible de faire la part des choses, entre la hausse des effectifs de police, l'activité de la Police nationale, le rôle des associations, des travailleurs sociaux, l'évolution du contexte économique et social et l'impact de la vidéo protection. Force est de constater qu'avec le Gouvernement précédent, la vidéo protection augmentait au fur et à mesure que les services publics de la Justice et de l'Intérieur reculaient (fermetures de commissariats et de gendarmeries avec leur lot de réduction des effectifs).

Les caméras ne pourront pas, à elles seules, faire le travail de prévention et de dialogue, indispensable à la garantie de l'ordre public ! Les libertés individuelles et collectives ne peuvent s'opposer à la sécurité. La première des conditions de l'exercice de la liberté : c'est la sécurité.

L'insécurité n'est pas simplement celle des rues, c'est aussi l'insécurité sociale qu'entretient notamment la crise au travers du chômage, la précarité et la misère, l'humiliation dont souffrent tant de nos concitoyens.

Et c'est bien en recréant du lien social, du vivre ensemble, du être ensemble, du faire ensemble..., que nous nous engagerons à faire reculer l'insécurité.

Notre Groupe s'abstiendra sur ce dossier.

Mais, concernant la réactualisation de la Charte d'Ethique par le Collège d'Ethique, avec une participation active de notre Groupe, c'est sans hésitation que nous adopterons cette nouvelle Charte réactualisée. Merci de votre attention.

**Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie** : Une explication de vote : notre Groupe ne votera pas ce dossier. Aujourd'hui, dans l'attente, bien sûr, de cette étude, dont vous nous avez parlée à l'instant, Monsieur l'Adjoint, nous avons cependant quelques pistes sérieuses pour débattre de l'efficacité de la vidéosurveillance, que vous appelez pudiquement vidéo protection, pour la sécurité, évidemment, sur la voie publique. Les rapports d'analyse s'accumulent, nous n'en citerons que deux actuellement.

D'abord, nous avons le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui analyse les résultats de la vidéosurveillance lyonnaise. Ensuite, nous avons aussi l'étude « Surveiller à distance. Une ethnographie des acteurs municipaux de vidéosurveillance ». Cette étude a été réalisée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France et elle a été publiée en septembre 2011. Ce n'est pas une commune qui l'a demandée. Ces deux institutions cependant sont peu suspectes d'amateurisme.

Pour la Chambre Régionale des Comptes, l'efficacité de la vidéosurveillance est faible, elle ne participe qu'à 1 % de l'élucidation des délits. La Chambre évalue le coût de fonctionnement de la vidéosurveillance pour la Ville de Lyon entre 1 M€ et 2,4 M€, ce qui équivaut au coût d'au moins cinquante emplois de policiers municipaux îlotiers.

Revenons à l'étude de l'Institut d'Urbanisme d'Ile de France. Elle analyse plus précisément encore la réalité de l'efficacité supposée de la vidéosurveillance. Je reprendrai simplement quelques constats :

- D'abord, les agents ne visionnent pas et ne peuvent pas d'ailleurs, visionner toutes les caméras.
- Des lieux privés ne sont pas occultés, comme ils devraient l'être, car les programmes informatiques ne sont pas actualisés régulièrement.
- Des activités ludiques dans certaines rues distraient le surveillant.
- Et enfin, environ un tiers des lieux équipés ne sont jamais vidéo-surveillés, tels que par exemple, les parcs en été, puisque les feuilles occultent la vision de la caméra ou bien dans les rues en hiver, en effet, la qualité de l'image est altérée par les éclairages divers.

Alors, aujourd'hui, pour nous, élus Europe Ecologie, Les Verts et Apparentés, il nous semble plus opportun d'investir dans la présence humaine plutôt que dans la vidéosurveillance et nous ne voterons pas ce dossier.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Chichereau-Dinguirard, je vous inviterai un jour à aller voir sur le terrain comment cela se passe. Vous verrez que tout n'est pas dans les rapports qui peuvent être faits d'un point de vue théorique. Allez un peu plus souvent au Château, écoutez le mal être des habitants, et vous verrez que tout n'est pas dit dans les rapports. Allez dans tous les lieux que j'ai pu fréquenter, c'est peut-être pour cela, parce qu'on écoute, qu'on a l'adhésion des habitants, parce qu'on écoute la souffrance qui est la leur, face à des phénomènes qu'on va essayer de contrer par tous les moyens, et la vidéo protection n'est pas évidemment le nec plus ultra, mais elle fait partie de ces moyens.

Je cite simplement sur les derniers jours, les derniers mois quelques exemples :

4 mars 2012 – Agression d'un individu par deux autres avec des tessons de bouteille place Louis Pradel – Signalement des faits, interpellation des auteurs.

27 avril 2012 – Agression particulièrement violente -Coma d'une femme- à proximité de la place Bellecour, par un individu ne reconnaissant pas les faits – Rapport d'éléments sur le mode opératoire et les circonstances.

Avril 2012 – Participation au démantèlement d'un trafic de stupéfiants dans le 1er arrondissement – Interpellation des auteurs et saisie de 2 700 cachets d'extasie, de cannabis et de cocaïne.

10 mai 2012 – Vol de téléphone avec violence au niveau de l'annexe de la Mairie. Il s'avère qu'il s'agit d'une fausse déclaration démontrée par nos images, ce qui montre que c'est valable dans tous les sens.

11 mai 2012 – Sous les arcades de l'Opéra, signalement d'une rixe avec couteaux entre deux individus, outrage sur agent PM – Interpellation effectuée.

3 et 14 mai 2012 – Trafic de stupéfiants sur le secteur Romarin – Sainte Catherine – Interpellation du protagoniste par le GOM. Il s'agissait des mêmes individus qui avaient déjà participé 2 jours avant, à la rixe.

Voilà le genre d'opérations qui nous permet d'identifier et de prouver les faits. Sinon, on interpelle, et ensuite, faute de preuves, la justice relâche. Et c'est cela qui crée quelquefois le caractère insupportable de la situation pour un certain nombre de nos concitoyens.

**M. TETE Etienne** : Ceci ne prouve strictement rien, je cite un exemple, l'incident qui a eu lieu à Villeurbanne, sur la communauté juive, a été traité sans la Vidéo surveillance.

Ce que vous dites est à « ras du caniveau ».

(Brouhaha.)

**M. LE MAIRE** : Ecoutez je mets le dossier aux voix. Chacun a pu s'exprimer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Tête, Mmes Chichereau-Dinguirard, Bonniel-Chalier du Groupe Europe Ecologie, Les Verts et Apparentés ont voté contre. M. Hémon, Mmes Rivoire et Roy du Groupe Europe Ecologie, Les Verts et Apparentés - M. Fournel, Mme Perraud du Groupe GAEC et les élus du Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne se sont abstenus.)

(Adopté.)